

Départ en retraite

Employeur _____ Contrat n° _____

Données de la personne assurée

Nom _____ Prénom _____

Rue _____ NPA/Localité _____

Téléphone _____ Date de naissance _____

Etat civil _____ Date d'état civil _____

Informations relatives au départ en retraite La **retraite complète** intervient le: _____ La **retraite est ajournée** probablement jusqu'au: _____
(La personne assurée continue de travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite) **Retraite partielle:**1^{ère} étape au (date) _____ nouveau salaire annuel CHF _____

nouveau taux d'occupation _____ %

2^e étape au (date) _____ nouveau salaire annuel CHF _____

nouveau taux d'occupation _____ %

retraite complète au (date) _____

Informations importantes pour l'employeur en cas de retraite partielle

- L'accord de l'employeur est nécessaire
- Retraite partielle:
 - elle est possible en 3 étapes au maximum (au max. 2 étapes par année civile et chaque étape doit au moins durer 3 mois).
 - par étape au moins 20 % d'un temps plein à condition qu'il reste un taux d'occupation d'au moins 20 % d'un temps plein.
- pas possible pour les personnes dont le taux d'occupation est de moins de 40 % d'un taux plein.
- lors de la 3^e étape ou lorsque le salaire AVS annuel tombe sous le seuil d'entrée défini dans le plan de prévoyance, une retraite complète doit intervenir.

Données complémentaires

- La personne sus-citée est-elle actuellement soumise à l'impôt à la source? oui non
- La personne sus-citée jouit-elle actuellement de sa pleine capacité de travail? oui non
- La sortie est-elle involontaire et due à une diminution du personnel économiquement justifiée ou à une restructuration? oui non

Lieu/Date _____

Cachet/Signature de l'employeur _____